

Règlement Intérieur du 1er Open Rapide des Cavaliers

Article 1er : tournoi

Le club d'échecs de Foulayronnes organise le samedi 13 janvier 2023 son premier « Open Rapide des Cavaliers », homologué FIDE sous le numéro 61939.

C'est un tournoi interne à destination des collégiens initiés par le club et des enfants pratiquant le jeu en compétition fédérale, même s'ils ne sont pas collégiens.

Il est ouvert à tout joueur du club titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : règles du jeu & appariement

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023.

Le système d'appariement sera le système suisse. Les départages suivants seront appliqués :

1. Buchholz tronqué
2. Performance

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide à l'aide du logiciel PAPI dernière version homologué par la FFE.

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé avant 13h15. Au-delà de cet horaire, les joueurs seront appariés pour la ronde 2.

Pour toute inscription au tournoi, les joueurs non licenciés prendront leur licence « B » sur place en s'inscrivant au club local.

Article 3 : cadence & jeu

Ce rapide se jouera en 7 rondes et chaque joueur disposera de 10 minutes avec un ajout de temps de 3 secondes par coups pour l'ensemble de sa partie. Le délai de forfait est de 5 minutes.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.

Article 4 : lieu & horaires

Le tournoi se déroulera dans la salle des fêtes – Entrée coté « Chemin de Recoule » – 47510 Foulayronnes

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif :

Pointage de 12h45 à 13h15

R1 : 13h30

R2 : 14h10

R3 : 14h50

R4 : 15h30

R5 : 16h10

R6 : 16h50

R7 : 17h30

La remise des prix aura lieu vers 18h suivi d'un goûter.

L'organisation pourra néanmoins affiner ces horaires en fonction des circonstances propres au tournoi.

Article 5 : droits d'inscription

Il n'y a pas de droits d'inscription.

Article 6 : arbitrage & organisation

L'arbitre de ce tournoi sera Mr CERONI Pascal (AFO1).

Le responsable de cette organisation est le club de Foulayronnes, représenté par Mme GARRIGUE.

Article 7 : prix

Le classement est établi au nombre de points, puis aux départages.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu durant la troisième ronde.

Article 8 : conduite des joueurs

La charte du joueur, affichée dans la salle de jeu, est à respecter.

Les joueurs ne peuvent quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

De plus, il est rappelé aux joueurs :

- d'éteindre leur téléphone portable et de le cacher
- d'éviter toute discussion concernant les parties en cours
- d'éviter toute lecture suspecte
- de ne pas analyser les parties dans la salle de jeu

Article 9 : droit à l'image

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

Article 10 : responsabilités

Le club d'échecs local ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Le club d'échecs local ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs sur le parking attenant au lieu du tournoi.

En cas de dégradation des locaux où se déroulent le tournoi, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

Article 11 : acceptation du présent règlement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

L'arbitre

L'organisateur